

Motion

No 1088

**Bilan et mise à jour de la promotion de l'apiculture et de la protection des abeilles.**

Les abeilles assurent les 80% de la pollinisation des plantes cultivées et sauvages. Si les abeilles disparaissent, c'est toute la chaîne alimentaire et la biodiversité qui sont en danger dans notre pays et dans le monde entier. Or, depuis quelque temps, les populations d'abeilles connaissent un déclin marqué dont les causes sont multiples, voire encore mystérieuses.

Fort de ce constat, en date du 10 juin 2013, l'Union suisse des paysans, Apisuisse et le Centre de recherches apicoles ont annoncé vouloir améliorer la situation à l'aide d'un plan national de mesures. Dans cette logique, le Conseil national et le Conseil des Etats ont récemment adopté sans opposition la motion 13.3372 qui demande au Conseil fédéral d'une part, de développer et promouvoir la recherche en vue de protéger la santé des abeilles et d'autre part, d'élaborer des mesures de protection appropriées d'ici à la fin de l'année 2015.

Au niveau jurassien, un « Concept de promotion de l'apiculture » a été élaboré en 2009 grâce à la collaboration du Service de l'économie rurale, de la Fédération jurassienne d'apiculture, de la Fondation rurale interjurassienne et de la Chambre jurassienne d'agriculture.

Depuis lors, plusieurs mesures ont été mises en œuvre, mais on ne sait pas si elles ont porté leurs fruits ou non et partant, si certaines devraient être développées ou stoppées. De plus, le concept actuel mériterait d'être complété à l'aune des dernières avancées scientifiques sur la santé des abeilles.

Par exemple, une meilleure coordination de la lutte contre le varroa (traitement obligatoire par tous les apiculteurs sur une semaine définie) augmenterait de manière accrue l'efficacité de cette mesure. Enfin, plusieurs changements institutionnels doivent être pris en considération, notamment l'entrée en fonction du Service de la consommation et des affaires vétérinaires et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les épizooties.

Aussi, les acteurs étatiques et associatifs concernés s'accordent à dire qu'il faudrait aujourd'hui déjà examiner la pertinence du concept jurassien et le mettre à jour, voire le renforcer. Plus concrètement, il s'agirait d'élaborer une stratégie précisant le catalogue des mesures, les ressources financières et humaines à disposition, les compétences et les responsabilités de chaque acteur, ainsi que la gestion et le suivi stratégique des mesures existantes ou à venir (calendrier, objectifs évaluateurs).

Par conséquent, de concert avec les acteurs concernés, le Gouvernement est chargé :

1. d'établir un premier bilan de la pertinence et de l'efficacité des mesures découlant du concept de promotion de l'apiculture actuel ;
2. de mettre à jour le concept de promotion de l'apiculture et de protection des abeilles, voire de le renforcer dans le cadre d'une stratégie, tant au niveau du catalogue de mesures, que des moyens et ressources à engager.

Delémont, le 18 décembre 2013

Le responsable CEE  
Raphaël Ciochi

Groul Pöhl

U. Müller

Dr. Ciochi

J. Hall

Hanneke

Li